

Le ministère du Revenu vient aussi en aide aux étudiants. Depuis 1961 ils peuvent déduire leurs frais de scolarité du revenu imposable et, depuis 1972, leurs frais d'éducation jusqu'à concurrence de \$50 par mois.

Les langues officielles dans l'enseignement. Le gouvernement fédéral accorde aux provinces et aux territoires de l'aide financière pour promouvoir l'enseignement dans la langue officielle de la minorité et pour encourager les Canadiens à apprendre leur langue officielle seconde. Établi en 1970, le Programme d'aide est administré par la Direction des programmes de langues du Secrétariat d'État et a fonctionné en vertu d'ententes fédérales-provinciales de 1970-74 à 1974-79. Des arrangements provisoires sont intervenus pour la période 1979-81.

Le financement fourni aux provinces par l'État fédéral a consisté en des paiements établis d'après une formule basée sur les coûts moyens de l'enseignement dans la province considérée et sur le nombre d'élèves inscrits aux programmes.

Un certain nombre de programmes hors formule concernant des activités et des initiatives provinciales particulières ont également fait l'objet d'une aide financière fédérale; il s'agissait notamment de projets spéciaux, de centres de formation linguistique, de formation des enseignants dans la langue officielle de la minorité, de bourses de perfectionnement dans l'une ou l'autre langue officielle, de bourses à des enseignants, de bourses de voyages, de bourses d'été pour l'apprentissage d'une langue officielle et de versements aux moniteurs de français et d'anglais. Quelques-uns de ces programmes, tout en étant

financés par le Secrétariat d'État, relevaient du Conseil des ministres de l'Éducation.

De 1970-71 à 1980-81 le total des contributions basées sur la formule de financement établie a atteint un peu plus de \$1.25 milliard. Les contributions au titre des programmes hors formule se sont élevées à \$179 millions, ce qui porte à \$1.4 milliard l'ensemble des versements fédéraux pour la promotion du bilinguisme dans l'enseignement.

Programmes d'aide à la recherche. Le gouvernement fédéral exploite un certain nombre de programmes en vue de promouvoir la recherche dans les sciences physiques et naturelles, les sciences sociales, les arts et les humanités. Les principaux canaux d'acheminement de cette aide sont le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines. Un comité inter-conseils coordonne leurs politiques. D'autres organismes et ministères, entre autres la Commission de l'énergie atomique, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que les ministères de l'Agriculture et de la Santé nationale et du Bien-être social contribuent également à la recherche. L'aide peut être accordée sous forme de subventions d'équipement, d'exploitation ou de recherche, ainsi que sous forme de contrats et de bourses d'études ou de perfectionnement.

Autres participants. Les Musées nationaux du Canada, le Musée des beaux-arts du Canada, l'Office national du film et la Société Radio-Canada contribuent directement ou indirectement à divers programmes scolaires.

Source

4.1 - 4.4 Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Statistique Canada.

Références choisies

Une décennie des finances de l'éducation, 1970-1971 à 1979-1980, n° 81-560 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1983.

L'éducation au Canada: Revue statistique, 1982, n° 81-229 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1983.

Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation: De la naissance de la confédération à 1975, n° 81-568 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1978.

Les statistiques sur l'éducation pour les années soixante-dix, n° 81-569 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1984.

Statistiques financières de l'éducation, 1981, n° 81-208 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1983.